



Le bulletin d'information du Conseil Municipal de Bussang

Imprimé par nos soins - Alain VINEL Directeur de la publication

BUSS'Info est sur <http://www.bussang.fr>

N° 40 Juillet 2019



Bussenettes, Bussenets,

Au moment où j'écris ces lignes, la canicule commence. Elle est annoncée depuis quelques jours et les dispositions du « plan canicule » sont donc activées : les personnes qui se sentent isolées

peuvent se faire répertorier à la mairie, un registre nominatif est ouvert au secrétariat et elles seront suivies individuellement.

L'été est en effet arrivé et les vacanciers aussi, bienvenue à eux.

Vous avez suivi, je pense, le feuilleton du presbytère dans une certaine presse locale, vous avez donc été informé de l'avancée du dossier par un seul Bussenet, opposé à cette démolition et par conséquent, d'une manière partielle; je tiens aujourd'hui à vous faire l'historique de cette « action criminelle » voire même d'attentat puisque l'on compare maintenant le presbytère aux tours jumelles de New York !!! en qualifiant le square Pottecher de « Ground zéro ». (cf : l'Echo des Vosges du 20 juin dernier).

En 2008, la nouvelle équipe municipale élue fait plusieurs constats : nous avons la chance de posséder quelques bâtiments et espaces qui comptent dans la vie d'un village, il nous faut décider et prioriser les investissements et voir quels usages il peut en être fait :

- Que faire de l'ancienne gare SNCF ? : actuellement le siège de l'Office de Tourisme ;
- Que faire de l'ancienne mairie/école des garçons : maintenant la maison des associations ;
- Où installer les services techniques et que faire des anciens bâtiments de l'usine Fréchin ? Nous avons construit un nouveau bâtiment aux Fourmis, en bois exclusivement de notre forêt.
- Que faire du presbytère qui se dégrade de plus en plus ?
- Comment organiser et sécuriser le centre : les places de la mairie, de la gare et de la Poste, le tour de l'église et le square Pottecher : nous avons demandé conseil au CAUE des Vosges (**C**onseil d'**A**rchitecture, d'**U**rbanisme et de l'**E**nvironnement) ;
- Comment aménager les emplacements laissés libres par le gymnase et la maison des Pompiers détruits précédemment.
- Aménager la place de la Mouline et pourquoi pas, y installer un abri pour remplacer le chapiteau loué tous les ans.

Afin de connaître les souhaits de chaque association locale et leurs besoins en locaux, une réunion s'est tenue en mairie.

Le 10 juillet 2009, une nouvelle réunion sur le devenir du presbytère s'est tenue avec les associations locales. La commune souhaitait le réhabiliter afin d'y installer un petit musée qui aurait parlé de notre histoire hydrominérale, des mines de cuivre et d'argent et bien sûr, de celle du théâtre du Peuple.

Le directeur du Théâtre en fonction à l'époque et l'association Recré s'y sont opposés en nous prenant pour des rêveurs prétextant les coûts de fonctionnement trop importants. La question du presbytère est restée en suspens : il n'y avait pas d'urgence et le travail ne manquait pas.

C'était donc la situation de 2008/2009.

10 ans plus tard et toujours devant l'absence d'idée pour un usage pérenne et économiquement viable, le conseil municipal a décidé sa démolition le 6 avril 2018. Durant ces dernières années, il s'était détérioré et devenu dangereux pour les piétons qui empruntent la rue de l'église, rue qui n'a pas de trottoir. Le président de l'association Recré s'est alors manifesté, en main/juin et m'a demandé de sursoir à la démolition, il se proposait de le réhabiliter.



Devant ses arguments, mais étant dans l'urgence tout de même, je n'ai donné que jusqu'à la fin de l'année 2018 ou le début de l'année suivante pour présenter un dossier viable, fiable et cohérent tant financièrement que techniquement ; je prendrais alors ma décision qui serait irrévocable.

Nous étions donc tombés d'accord : la décision prise ne se discuterait plus.

Nous avons eu, ensemble, plusieurs entretiens et rencontres avec des responsables régionaux départementaux du patrimoine :

- ✓ **Direction Régionale des Affaires Culturelles,**
- ✓ **Conseil Départemental,**
- ✓ **Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges,**
- ✓ **Architectes des Bâtiments de France.**

Les arguments et teneurs des dossiers présentés ne me satisfaisaient pas :

- ♦ Pas de financement : environ 25000€ alors qu'un chiffrage sérieux atteindrait les 400/500 000€;
- ♦ Pas d'agenda de travaux si ce n'est une possibilité de 9 à 10 années de chantier dans le centre,
- ♦ Pas de dossier présenté aux instances en charge des aides financières.

Lors des vœux aux Bussenets le 12 janvier dernier, j'ai annoncé que le dossier n'était pas satisfaisant et devant sa dangerosité avérée, j'étais contraint de démolir le presbytère.

L'association ReCré n'a pas tenu ses engagements et a alors remué ciel et terre : Etat, Région, Département, l'Architecte des Bâtiments de France, LOTO du patrimoine avec S Bern, la presse ... et autres associations de défense des patrimoines, certaines allant jusqu'à préconiser de faire pression sur le maire !!! pour le faire changer d'avis (cf : mail reçu certainement par erreur en mairie...).

Tous les organismes officiels ont reconnu qu'il était remarquable, intéressant...mais tous ont aussi reconnu qu'il ne serait jamais classé et les services de l'Etat (la DRAC) m'ont confirmé clairement, qu'en toute légalité, la décision de la démolition m'incombait et que... seuls, vous Bussenets, pourriez m'en tenir rigueur ! J'ai donc ordonné sa démolition pour des raisons sécuritaires, chose qui a été faite, en avril après Pâques. La pétition que j'ai pu voir, m'a confirmé qu'une minorité de Bussenets avait signé et que nombre de signataires n'habitaient pas Bussang et donc n'étaient pas impactés par le volet financier des travaux (les Impôts locaux).

La charpente seule, a pu être récupérée mais son état n'est pas si excellent que prévu, on pourra espérer, en réutiliser une partie pour construire un Kiosque au square Pottecher. Pour la sécurité, la route ne sera pas élargie, et l'aménagement de trottoirs est prévu.

Bonnes vacances à toutes et tous.

Le Maire
Alain VINEL



FINANCES

2019

LE BUDGET 2019

Nous voilà au sixième budget de la mandature 2014-2020 .

Comment le budget est-il appliqué ?

Il existe un principe fondamental : la séparation des ordonnateurs et des comptables.

L'ordonnateur (maire pour bussang) donne l'ordre d'engager les dépenses et de recouvrer les recettes mais ne peut pas manipuler les fonds publics. Il tient le **compte administratif**.

Le comptable public (percepteur) est chargé d'exécuter les dépenses et les recettes suivant les indications du maire mais il ne lui est pas subordonné.

Il est responsable personnellement et sur son propre argent de ces opérations. C'est un fonctionnaire de l'État dépendant du corps des comptables du trésor . Il tient le **compte de gestion** de la commune.

Lors de la séance du conseil municipal le 12 avril 2019, le conseil municipal a voté le compte administratif 2018 (le maire ne participe pas à ce vote) puis a approuvé le compte de gestion 2018.

Le budget est un **acte juridique qui prévoit les recettes et les dépenses de la commune**. La structure d'un budget comporte plusieurs parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. Il est établi en TTC.

La section de fonctionnement se compose des dépenses nécessaires à la vie quotidienne de la commune, on y trouve principalement :

- Les charges générales (l'énergie, l'entretien, la maintenance, les prestations de services, téléphone, frais postaux , etc...)
- Les charges de personnel
- Les charges de gestion courantes (indemnités des élus , contribution aux organismes de regroupement subventions aux associations etc...)
- les charges financières (les intérêts de la dette)

Les recettes se composent de diverses sources :

- Les produits de services
- Les impôts et taxes (impôts locaux, taxe additionnelle sur les droits de mutation, fiscalité reversée, casino etc ...)
- Dotations et participations (Dotation Globale de Fonctionnement, participation CAF, etc...)
- Produits de gestion divers (versement de l'excédent du budget de la foret, revenus des immeubles)

La section d'investissement rassemble les dépenses concernant le patrimoine de la commune (construction de bâtiment, travaux de voirie, remboursement de la dette achat de véhicule , etc...) et les recettes comme :

- L'autofinancement (solde excédentaire de l'année précédente)
- Les subventions obtenues de différentes structures (Europe , État , conseil régional , conseil départemental et autres)
- Le remboursement du FCTVA (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée)
- Les emprunts

Les budgets 2019 de la commune (principal et 5 budgets annexes ont été votés) le 12 avril 2019 en conseil municipal.

LE BUDGET GENERAL

Vous trouverez ci-dessous les chiffres détaillés du budget général 2019.

Dépenses de Fonctionnement	Somme	%
011-Charges à caractères générales	669555	38,13
012-Charges de personnel	550582	31,33
014-Atténuation de produits	71873	4,09
Virement à la section d'investissement	167987	9,56
042-Opérations d'ordre entre section	11674	0,66
65-Autres charges de gestion	241306	13,74
66- Charges financières (intérêt)	40713	2,32
67-Charges exceptionnelles	3300	0,18
TOTAL	1756990	100

Concernant l'Investissement du budget communal 2019 :

Dépenses : Investissement

Remboursement des emprunts (capital):	92 990
Subvention équipement Office de Tourisme :	2 000
Restes à Réaliser 2018 :	144 297
Réseaux Éclairage public (G4 2ème année) :	122 408
Travaux mise aux normes handicapés (bâtiment) :	41 364
Achats de terrains :	1 500
Acquisitions matériels :	13 204
Raccordement eau (captage charat-usine) :	22 000
Travaux chambres complexe du quartier (peinture):	8 250
Travaux enfouissement réseaux au centre du village :	257 124
Achat véhicule type Mascotte (remplacement) :	20 000
Travaux mise aux normes handicapés (fin trottoir 3ème RTA) :	54 800
Travaux fin rue du théâtre :	86 000
Travaux , installation « tapis » neige à Larcenaire:	338 260
Déficit d'investissement 2018 :	191 132

Les taux d'imposition pour l'année 2019 non pas été augmentés , seules les bases sont révisées par l'État ,ce qui provoque une petite augmentation pour chaque foyer .

LE BUDGET GENERAL

Recettes de Fonctionnement	Somme	%
013-Atténuation de charges	3500	0,21
70-Produits de services	53151	3,02
73-Impôts et taxes (dont le casino)	1065728	60,65
74-Dotations et participations	473720	26,96
75-Produits de gestion divers (dont forêt)	97423	5,55
77-Produits exceptionnels	63468	3,61
TOTAL	1756990	100

Recettes : Investissement

Excédent fonctionnement 2018 :	437 444
Virement fonctionnement 2019 :	167 987
FCTA/ sur travaux 2018 :	88 025
Taxe d'aménagement :	5 000
Subventions reportés 2018 :	29 512
Subventions « tapis » :	115 572
Subventions travaux 2019 :	75 923
Emprunt (enfouissement réseaux):	199 851
Emprunt (fin rue du théâtre) :	66 000
Emprunt (tapis) :	184 428
Dotations aux amortissements :	11 674
Opération d'ordre (cessions) :	14 007

La compétence « Éclairage Public » est assurée par la commune, pour cela nous avons un contrat de maintenance avec une entreprise vosgienne depuis de nombreuses années. Celui-ci arrive à terme en juillet 2017.

Dés 2016, nous travaillons sur le renouvellement ou le changement de ce contrat. Des directives du ministère de l'environnement et de l'énergie nous incitent à réduire notre consommation électrique liée à l'éclairage public avec des subventions jusqu'à 90% par points lumineux. Nous sollicitons ces aides en nous inscrivant dans ce projet.

2017, nous nous engageons dans la mise en place de Contrat de Performance énergétique pour une durée de six ans avec de grands et nobles objectifs :

- réaliser un diagnostic avec une analyse technique, une prospective financière sur l'éclairage public.
- la mise en place d'une stratégie de maintenance, car les investissements d'aujourd'hui sont les coûts de demain.
- Hiérarchiser les interventions en suivant les quatre « degrés » de l'ADEME.
- la création d'un schéma de rénovation avec des engagements de performance d'abaissement de la consommation énergétique d'au moins 60% en remplaçant les « lanternes » énergivores par des luminaires dotés d'une source LED.

Pour ce vaste programme, **nous prenons les attaches d'un AMO** (assistant maître d'ouvrage) qui va élaborer les cahiers des charges du marché en fonction de nos choix.

De septembre 2017 à janvier 2018 conception du document pour l'appel d'offre pour la publication du marché.

De début avril 2018 à fin juin, **trois mois de négociations** (technique et financière) avec les deux entreprises retenues après l'ouverture des plis. Nous sélectionnons la société Citeos Remiremont.

Juillet 2018, signature du contrat. État de la puissance au début du marché (**au 31/01/19 taux de variation -23,63%**) avec 163 points lumineux changés en novembre 2018.

Pour 2019 : remplacement de trois armoires de commande.

Pose de trois horloges astronomiques

Changement de dix huit candélabres

Renouvellement de 155 points lumineux (fin du parc).

Coût de l'investissement total : 159 104,00 euros (HT) subventionnable.

Coût de la maintenance, de l'entretien et de la rénovation par année : 10 600,00 (TTC)

Pour conclure ce contrat devra :

- ♦ **diminuer** la « pollution » lumineuse de 50%.
- ♦ **réduire** la consommation d'électricité de l'éclairage public de 69 %.
- ♦ **modifier** les abonnements
- ♦ **mise en conformité** du réseau électrique et mécanique des installations.
- ♦ **améliorer** la qualité de la lumière.
- ♦ **accentuer** la fiabilité de l'éclairage public.
- ♦ **valoriser** le cadre de vie.



Les moyens de communication de la Commune de Bussang

Depuis son premier mandat débuté en mars 2008, le Maire Alain VINEL et son équipe s'efforcent d'informer au mieux la population, en se dotant au fil du temps de plusieurs outils :

- Mars 2008 lancement de Buss'info : le bulletin d'information du Conseil Municipal. Il est diffusé plusieurs fois dans l'année et reprend les informations utiles, l'actualité mais aussi les projets de la municipalité. Il est distribué par la Poste dans chaque boîte aux lettres, mais peut aussi être retiré en mairie ou téléchargé sur le site bussang.fr.
- 2010, site internet officiel Bussang.fr : créé par la société Xeos de Remiremont et modifié en 2012 afin de permettre la mise à jour autonome de la quasi-totalité des pages.

Il dispose d'une page actu abondée quasi quotidiennement avec les manifestations à venir, les infos pratiques (travaux, coupures d'électricité, piscine, ramassage des déchets...), futures réunions du Conseil municipal et ajout des comptes rendus...

Le site présente également les activités communales (composition du conseil, délégations, commissions, présentation des actions de la collectivité, des services municipaux...), les acteurs économiques locaux (commerces, services, entreprises, artisans). Une page complète est dédiée aux associations avec coordonnées des responsables et fiches de présentation le cas échéant. Le calendrier des manifestations à jour est disponible sur cette même page.

Il est également possible avec les démarches administratives de demander gratuitement un acte de naissance en ligne (attention aux sites qui le proposent contre rémunération !). Une rubrique dédiée permet de retrouver l'ensemble des numéros de Buss'info et enfin un onglet « Vie Pratique » regroupe un certain nombre de documents très utiles (PLU, gestion des déchets, piscines, tarifs communaux, mais aussi des pages dédiées aux salles qui peuvent être louées (complexe du quartier et chalet Luc Colin) avec photos.

- Fin 2013, Panneau lumineux situé sur la place de la Mairie : un contenu synthétique permet à la population de se maintenir informée des manifestations, expositions...mais aussi des informations municipales ou communautaires (réunions de conseil, informations neige, ramassage des ordures...)
- 2014, Bussang.com : site de promotion touristique créé par la société Bilbokey. Il reprend les activités, le patrimoine...que les visiteurs peuvent découvrir sur le territoire de la commune, hiver comme été.

La centrale de réservation pour les hébergements est aussi disponible sur ce site, ainsi que l'agenda Sitlor des manifestations du secteur. Enfin, une rubrique est dédiée au « Parcours Pottecher » et reprend l'intégralité des textes des panneaux avec un contenu graphique plus fourni (photos...).

- Avril 2017, Facebook : La page de la Mairie de Bussang <https://www.facebook.com/MairiedeBussang/> permet une communication rapide et moderne. Elle constitue aussi un moyen pratique de relayer les informations des instances (Préfecture, gendarmerie...)
- Mars 2019, Panneau Pocket : Dernier outil en date, c'est une application facile et rapide à installer sur son téléphone ou sa tablette. Elle reprend les informations disponibles sur le panneau lumineux mais présente l'avantage de pouvoir être consultée partout. Une notification alerte l'utilisateur qu'une nouvelle actualité est en ligne. Cette application qui équipe également plusieurs communes voisines (St Maurice, le Ménil, Rupt, Urbès...) offre également la possibilité d'envoyer des alertes à la population (vent, crue, neige...). Une campagne de communication locale (affiches, flyer..) viendra compléter le présent article.
- Enfin d'autres projets devraient se concrétiser très prochainement : installation de 3 webcams d'ambiance pour capter le « paysage bussenet » et le diffuser en direct sur le site bussang.com, ainsi que la mise en place d'un compte communal Twitter.



INSOLITE

Le nom des rues de Bussang est lié souvent à des lieux, des personnes importantes de la commune .

Rue du 19ème BCP ?

Entre 1875 et 1914 le 19ème Bataillon de Chasseurs à Pied, en garnison à Troyes et à Verdun, est marqué par la forte personnalité de son chef de bataillon :

J-B DUMAS que celui-ci dirige de 1896 à 1903 .

Ce Bataillon faisait partie de la division des Vosges et tous les étés, il venait passer un mois au moins dans les Vosges avant les grandes manœuvres.

Juin 1896 : Le chef de bataillon fit dresser et graver deux blocs de granit par ses chasseurs « La Pierre de Bussang » . Elle fût installée sur le sommet du Drumont , puis elle fût descendue pour la cérémonie du 14 juillet .

Le bataillon participa à la bataille de la somme en août 1918 , il fût cité à l'ordre de l'armée . En 1936 les anciens du 19ème, inauguraient le monument érigé à Bussang qui avait été transporté depuis les Vosges .

Monument que l'on peut voir aujourd'hui sur la commune de Gratibus (somme) .



ANIMATION



MARCHÉ ARTISANAL LES MARDIS

DU 09/07 AU 27/08

Le Marché artisanal est de retour !

Place de la Mouline

Du mardi 09 juillet au mardi 27 août 2019

de 17h à 21h

Produits du terroir.
Artisanat local.

INFORMATIONS



Repas des Anciens

C'est le 12 mai dernier que s'est déroulé le traditionnel repas des anciens organisé par la municipalité de Bussang via le CCAS. 112 convives âgés de 70 ans et plus ont pu partager un moment de convivialité et de détente au centre communal du quartier.

Cette année la doyenne Renée AIGUIER née le 21/12/1925 s'est vu offrir une composition florale tandis que le doyen Marcel MANGEL né le 08/07/1923 a reçu un coffret de bouteilles de vin.



DECHETS VERTS

La benne à déchets verts est disponible

les vendredis depuis le 21 mai
sur l'espace technique accessible
depuis la place de la gare
en passant devant l'entreprise Laporte.



L'accès est autorisé de 8h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16h30.

FAIS DIVERS

L'incivilité est un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, des biens communs ou la courtoisie.

Été 2017, divers faits d'incivilités ont été constatés sur les biens communaux.

- Détérioration des WC publics,
- Tentative de mise à feu d'une des bâches de la halle place de la mouline.

Devant ces constats, et en absence de la connaissance des auteurs, une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie en octobre 2017.

Les conclusions de l'enquête ont été connues en mars 2018. La mairie a choisi la médiation pénale plutôt qu'une action judiciaire.

Les trois familles Bussenettes, parents des jeunes âgés de moins de 13 ans, ont accepté ce compromis et ont donc réglé les coûts des réparations (5274,13 euros).



des

ETAT CIVIL



MARIAGES

COMMUNAL Jean-Marc, Maurice & POIROT Christine, Liliane Le 07/07/2018
 BOUTELLIEZ Stéphane & LAPOIRIE Hélène, Claire Le 22/09/2018
 COLABELLA Mario & QUIRIN WILHELM Evelyne, Anne-Marie Le 20/10/2018



NAISSANCES

COURROUX	Benjamin	18/03/2018
VITRY	Maélie	27/07/2018
MATHEIS	Yamu	13/09/2018
CLAUDE	Eloïse	17/09/2018
FOKI	Rose	31/10/2018



DECES

PARMENTIER Georges, Pierre REMIREMONT (88)	25/01/2018	PIERREL Née MARCHAL Jacqueline, Anna BUSSANG (88)	14/01/2018
LAPITCHET Edouard DRANCY (93)	30/01/2018	COLIN Roger BUSSANG (88)	20/02/2018
BAZIN Née GENÉT Odette, Marie, Léa REMIREMONT (88)	23/02/2018	DURUPT Née GURY Jeannine, Julienne, Simonne BUSSANG (88)	03/03/2018
LAPORTE Jean-Marie VANDOEUVRE-LES-NANCY (54)	18/04/2018	POIROT Née RUMIZ Marguerite, Yvonne BUSSANG (88)	04/03/2018
FOKI Claude VANDOEUVRE (54)	01/05/2018	PARMENTIER Marie, Yvonne, Monique BUSSANG (88)	08/03/2018
CLAUDEL René REMIREMONT (88)	05/07/2018	MANGEL Née GAIDOT Jacqueline, Marie, Rose BUSSANG (88)	28/05/2018
MARCOT Jean, Pierre REMIREMONT (88)	17/07/2018	WELCKER Née RIBLET Paulette, Lucie BUSSANG (88)	05/06/2018
PARMENTIER Roger, Louis REMIREMONT (88)	27/07/2018		
BLUNTZER Née CATTANEO Marie, Gemma, Béatrice / REMIREMONT (88)	06/09/2018		
GENET Philippe, Yvan, André VANDOEUVRE-LES-NANCY (54)	27/10/2018		
MARCHAL Christian, Jean, Claude ÉPINAL (88)	21/12/2018		

SPECTACLES



Principalement connu pour sa saison d'été, le Théâtre du Peuple propose à présent une programmation qui se déploie tout au long de l'année avec des rendez-vous nouveaux et originaux.



Simon Delétang, directeur du Théâtre du Peuple depuis octobre 2017, défend dans son projet le théâtre de texte, revenant ainsi à la source de cette aventure. Des écritures classiques et d'aujourd'hui pour offrir des espaces de réflexion aux spectatrices et spectateurs.

Le Théâtre du Peuple, situé au cœur du massif des Vosges, défend plus que jamais sa mission militante qui est celle de proposer un théâtre d'art à la fois exigeant et accessible au plus grand nombre.

À vos agendas, nous vous dévoilons les prochains rendez-vous

Été

La vie est un rêve (création)
de Pedro Calderón de la Barca
traduction Denise Laroutis
mise en scène Jean-Yves Ruf
27 juillet au 7 septembre

Été

Suzy Storck (création)
de Magali Mougél
mise en scène et scénographie
Simon Delétang
7 août au 7 septembre

Été

Moi, Bernard
d'après *Lettres*
de Bernard-Marie Koltès
mise en scène et interprétation
Jean de Pange
4 août au 1er septembre

Été

Bal Littéraire
présenté par la Coopérative d'écriture
dimanche 8 septembre à 18 h

Automne

La Place Royale
de Pierre Corneille
mise en scène Claudia Stavisky
vendredi 11 octobre à 15 h

Hiver

Faits d'hiver (n° 2)
une idée originale de Simon Delétang en présence
de 5 auteurs, 5 metteurs en scène et 10 comédiens
samedi 14 et dimanche 15 décembre

Programme 2019 disponible

Rappel, le programme de la saison d'été 2019 est désormais disponible.

Retrouvez-le dans son intégralité sur le site Internet du Théâtre du Peuple.

[Voir la programmation](#) [Télécharger le programme](#)

Réservez dès à présent vos places pour cet été.

> sur place ou par téléphone au +33(0)3 29 61 50 48

3 juin au 26 juillet : lundi au vendredi 10 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h 30

27 juillet au 8 septembre : lundi au dimanche 10 h à 19 h

> en ligne www.theatredupeuple.com

> par mail reservation@theatredupeuple.com

> par courrier accompagné de votre règlement ainsi que d'une enveloppe timbrée à l'adresse :
Théâtre du Peuple – Maurice Pottecher – billetterie – 40 rue du Théâtre 88540 Bussang



INVITATION

Le Théâtre du Peuple est heureux de perpétuer la belle tradition qui est celle d'inviter chaque année les habitantes et les habitants de Bussang aux premières des créations de l'été.

Vous pourrez ainsi assister aux deux grands spectacles :

*Samedi 27 juillet à 15 h, La vie est un rêve
Texte : Pedro Calderón de la Barca. Mise en scène : Jean-Yves Ruf
Spectacle qui mêle comédiens professionnels et amateurs*

*Mercredi 7 août à 20 h, Suzy Storck
Texte : Magali Mougel. Mise en scène : Simon Delétang*

Que vous soyez nouvel arrivant, spectateur occasionnel ou régulier, le Théâtre du Peuple vous ouvre ses portes.

Dès à présent, réservez vos invitations en vous rendant directement sur place à la billetterie du Théâtre du Peuple. Le retrait des places s'effectuera au théâtre sur présentation d'un justificatif de domicile.

Théâtre du Peuple
40 rue du Théâtre, 88540 Bussang
Tél. +33(0)3 29 61 62 47
www.theatredupeuple.com

Information et réservation
Tél. +33(0)3 29 61 62 47
Mail reservation@theatredupeuple.com
En ligne www.theatredupeuple.com

